

## Fiche technique

# JUMPER®

**Herbicide racinaire pour lutter contre les adventices dicotylédones et monocotylédones dans la betterave sucrière et fourragère ainsi que dans la betterave rouge**

**Matière active:** 65% Chloridazone

**Formulation:** granulés à disperser dans l'eau

### EMPLOI:

#### BETTERAVE SUCRIÈRE ET FOURRAGÈRE:

**Dosage:** 2-4 kg/ha

**JUMPER** est généralement appliqué en post-levée et est traité en splitting en mélange avec **Mentor Contact** (la plage d'utilisation dépend principalement du stade des mauvaises herbes, quel que soit le stade des cultures de betteraves).

2 kg/ha en total dans les sols sablonneux et pauvres en humus et 3 kg/ha dans les sols mi-lourds. Le dosage le plus fort pour les sols lourds et riches en humus. Pas d'utilisation sur sols organiques

Des traitements sur de grandes surfaces ne sont autorisés en PER qu'après la levée des adventices.

#### **Programme standard avec Mentor Contact et Beta Omya:**

1. Split: Mentor Contact 2 l/ha  
+ Beta Omya 1,5-2 l/ha  
+ Jumper 1,5 kg/ha
2. Split: Mentor Contact 1,5-1,8 l/ha  
+ Beta Omya 1 l/ha  
+ Jumper 1,5-2 kg/ha  
+ Telmion 0,8-1 l/ha
3. Split: Mentor Contact 2-2,5 l/ha  
+ Beta Omya 2-2,5 l/ha  
+ Telmion 1 l/ha

L'ajout de **JUMPER** à **Mentor Contact** est particulièrement recommandé pour lutter contre le renouée liseron, la camomille et la mercuriale. L'application de **JUMPER** nécessite une humidité du sol suffisante. Jumper peut être appliqué avec

les dosages donnés ci-dessus sur sols minéraux ou lourds. Dans les sols très légers, voire sableux, une prudence particulière doit être observée avec Jumper hautement dosé. Pour assurer une bonne sélectivité de Jumper, des doses réduites (0,7 kg/ha) sont conseillées lors d'une triple application dans ces conditions.

Le premier split est réalisé à partir du stade cotylédon des adventices, quel que soit le stade des cultures de betteraves. Le second split est fait lorsque des adventices apparaissent à nouveau, environs 1 semaine après le premier traitement. Le troisième split doit toujours être effectué après le dernier sarclage. Le moment exact dépend du type et du degré d'infestation des adventices.

La quantité totale de **JUMPER** pouvant être appliquée est, selon le type de sol, de 2-4 kg/ha par an. Le volume de traitement recommandé est de 300 l/ha. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 2,6 kg de la matière active chloridazone par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans.

Traiter seulement sur des betteraves en bonne santé, sèches et à des températures inférieures à 25°C. A température >20°C, ne pas ajouter d'huile végétale (Telmion) dans la solution de traitement. Ne pas traiter par risque de gel, d'humidité stagnante, de forte sécheresse, sur des sols très faibles en humus, en carence d'éléments nutritifs et sur des cultures affaiblies par des ravageurs. Un traitement dans des conditions défavorables peut ralentir légèrement la croissance des betteraves.

#### BETTERAVE ROUGE:

**Dosage :** 2-4 kg/ha, application en prélevée. Un lit de semence fin et un bon contact avec le sol favorise l'efficacité.

Le dosage le plus faible pour les sols sablonneux et pauvres en humus; le dosage le plus fort pour les



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

sols lourds et riches en humus. Pas d'utilisation sur sols organiques. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 2,6 kg de la matière active chloridazone par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans.

---

### SPECTRE D'EFFICACITÉ:

#### Très bien a bien combattues:

agrostis	mercuriale
amarante réfléchie	morelle noir
anthémis	mouron des oiseaux
arroche étalée	moutarde des champs
camomille	myosotis
capselle bourse à past.	pâturin
chénopode	renouée liseron
coquelicot	renouée persicaire
galinsoga	tabouret
laiteron	genre Véronique
lamier	

#### Efficacité faible (effet partiel):

amarante livide	ortie royale
apera	pensée des champs
bleuet	ravenelle
colza	renouée à feuil. de pat.
euphorbe	renouée des oiseaux
fumeterre	séneçon
gaillet	vesce
geranium	vulpin des champs

#### Ne sont pas combattus:

tournesol	petite ciguë
millet	adventices pluriannuelles

---

### NOTICES:

Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

---

### CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + un masque de protection respiratoire (P3).

---

### MISCIBILITE:

JUMPER peut être mélangé à d'autres herbicides pour betterave ainsi qu'à l'huile végétale **Telmion**. Noter les dispositions des partenaires de mélange.

Ne pas mélanger avec des insecticides ou des engrais foliaire

---

### PREPARATION DE LA BOUILLE:

Remplir la cuve du pulvérisateur au moins au deux-tiers avec de l'eau, en remuant, puis ajouter les produits. Toujours ajouter en premier **JUMPER** délicatement dans la cuve. C'est seulement après dissolution complète que les produits à suspensions concentrées (SC) sont incorporés. A la fin remplir d'eau le reste du réservoir puis pulvériser sans arrêter de remuer.

---

### CULTURE SUIVANTE :

Dans le cadre d'une rotation normale, il est possible de mettre en place n'importe quelle culture à la suite. En cas d'interruption prématurée de la culture, un semis de complément de betterave peut être réalisé sans labour. Un labour doit être fait avant un semis de maïs ou de pomme de terre.

---

### MODE D'ACTION:

**JUMPER** contient la matière active chloridazone du groupe des dérivés de pyridazine. Il est principalement absorbé par les racines des plantes. L'absorption par les feuilles est d'une importance plutôt secondaire. La matière active chloridazone perturbe le fonctionnement de la chlorophylle et donc la photosynthèse. Appliqué sur le sol avant la levée des adventices, chloridazone est absorbé par les racines des adventices en germination et détruit les adventices avant ou peu après la levée. Pour les applications en prélevée des adventices, une bonne efficacité est principalement obtenue dans des conditions où la matière active peut être bien répartie dans un sol contenant suffisamment d'humidité.

Si le traitement est fait sur un sol séché en surface, l'effet principal est retardé jusqu'aux prochaines précipitations. Dès lors, les adventices germant dans les couches plus profondes ne sont éliminés que plus tard, si elles ne sont pas déjà devenues trop grandes.

---

**EMBALLAGES:** sachets de 1 kg  
cartons de 10 x 1 kg



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

## DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ:

### Symboles et indications de danger:

GHS07 Attention dangereux  
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement:** Attention

### Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).

### Mentions de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280c Porter des gants de protection.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation avec de l'eau et du savon.  
P261a Éviter de respirer les poussières.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et avec beaucoup de savon.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P330 Rincer la bouche.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée d'Omya (Suisse) AG



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch